

Etat de Vaud
Madame Nuria Gorrite
Présidente de la DCERH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2021

COVID : protection de la santé du personnel et politique de vaccination.

Madame la Présidente de la DCERH,

L'employeur public vaudois et donc le Conseil d'Etat en sa qualité d'employeur veille à protéger la santé de son personnel. Ainsi, depuis de nombreuses années, une politique de vaccination contre la grippe saisonnière a été mise en place dans toute la fonction publique permettant, sur base volontaire, aux travailleuses et travailleurs d'en bénéficier chaque année et gratuitement.

Aussi, devons-nous demander à l'employeur public d'élargir sa politique de vaccination en proposant à l'ensemble du personnel la possibilité d'être vacciné rapidement et gratuitement contre le Covid-19. Cette politique sanitaire permettra de protéger le personnel de la fonction publique et de garantir le bon fonctionnement du service public.

Il est par ailleurs indispensable que l'ensemble de la population, qui plus est dans le pays le plus riche du monde, puisse bénéficier librement et rapidement d'une vaccination et de tests.

Sûrs que vous saurez comprendre le sens de cette démarche et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la DCERH, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Secrétariat syndical SGFP
Secrétariat fédéral SUD